



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

formaldéhyde

Question écrite n° 103987

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le classement du formaldéhyde, fortement allergisant, en cancérigène certain par le Centre international de recherche sur le cancer. Ce produit chimique utilisé dans la composition des désodorisants d'intérieur, mais surtout dans la fabrication de meubles en panneaux de particules, est également considéré par l'Institut européen pour la santé et la protection des consommateurs comme le polluant le plus redoutable de l'air intérieur. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions en ce qui concerne l'adoption du règlement européen Reach sur le contrôle des substances chimiques soumis aux pressions du lobby des professionnels de la chimie, et en ce qui concerne le formaldéhyde.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103987

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9756